La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DE FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

2019

LES CHIFFRES CLÉS
du diplôme d'état
d'AIDE-SOIGNANT

L'ENQUÊTE IPSS

■ Une enquête régionale, pérenne et partenariale

Dans l'objectif d'adapter l'outil de formation régional et les projets pédagogiques de chaque institut aux besoins des employeurs et des publics en attente de formation, **la Région reconduit l'enquête d'insertion menée l'an dernier.**

L'enquête rend compte du **devenir des diplômés des formations sanitaires et sociales** et de leurs conditions d'accès à l'emploi **12 mois après l'obtention du diplôme**. Elle porte cette année une attention particulière à l'opinion des diplômés sur leur formation et, lorsqu'ils sont en emploi, à leurs attentes et appréciations sur ce dernier.

Elle est conduite en partenariat :

- avec les **instituts de formations sanitaires et sociales éligibles à un financement régional**, pour identifier les diplômés constituant l'échantillon et recueillir les caractéristiques globales de cette population,
- avec le comité de suivi de l'enquête, composé de la **Région**, de l'**ARS** (Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes), de la **DRDJSCS** (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Auvergne-Rhône-Alpes) et de **Via Compétences**.

Via Compétences réalise l'ensemble des travaux de suivi, d'analyse des données et de production liés à l'enquête.

Cette enquête est ainsi **une ressource et un repère** pour l'ensemble des partenaires contribuant à l'efficacité du système de formation des élèves et étudiants des secteurs sanitaire et social.

■ Sa méthodologie

Cette enquête s'appuie sur un questionnaire régional et se déroule de mars 2019 à janvier 2020 (de la collecte des données à la production des résultats).

L'échantillon comprend les élèves et étudiants des **instituts de formation** sanitaires ou sociaux, diplômés sur le territoire entre **octobre 2017 et septembre 2018**,

Publication : mars 2020
www.auvergnerhonealpes.fr

Crédits photo : Michel PERES - Région Auvergne-Rhône-Alpes ; 123 RF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Via Compétences
CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
État - Région - Partenaires Sociaux

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La situation des diplômés du diplôme d'état d'Aide-soignant

Certification :
de niveau V
de durée d'1 an

Condition d'accès :
- sans condition de niveau d'étude.
- réussite au concours d'entrée.

Le public de diplômés interrogés

	Evol. N/N-1[1]
Taux de réponse : 49,8%	- 7,1 points
1 519 des 3 053 diplômés interrogés ont répondu à l'enquête à 12 mois	
3 053 diplômés	
91% sont des femmes	- 0,2 point
64% ont moins de 30 ans	+ 1,9 point

Avant l'entrée en formation

Un public aux profils variés :

40% des diplômés avaient le statut d'actif occupé et	- 4,7 points
31% étaient en recherche d'emploi.	- 2,7 points
25% étaient élèves ou étudiants	+6,2 points

Un niveau de diplôme majoritairement plus élevé que celui de la formation préparée :

59% des diplômés interrogés étaient déjà titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat	+ 0,4 point

Principaux diplômes :
22% de bac pro accompagnement, soins et services à la personne,
10% de bac pro, BP ou BMA ne relevant pas des spécialités sanitaires et sociales,
8% de bac technologique, hors ST2S

Note sur les méthodes statistiques utilisées

Les effectifs répondant à l'enquête ont été **redressés en utilisant la méthode CALMAR (CALage sur MARges) de l'INSEE**. Elle consiste à pondérer les individus grâce à une information auxiliaire de telle façon que l'échantillon des répondants ressemble le plus possible à la population enquêtée. Le calage a été réalisé à partir des variables âge, sexe et site de formation.

En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100% (mais parfois 99% ou 101%).

Pour des raisons de robustesse statistique, les évolutions entre les campagnes 2018 et 2019 sont proposées si les **effectifs sont suffisants** (>30) sur les deux années d'enquête et à **périmètres constants** (mêmes établissements de formation interrogés et sessions de formation identiques).

Dans le cas de la formation d'**Aide-soignant**, les évolutions sont calculées pour 80% des interrogés de 2019.

[1] L'évolution N/N-1 porte sur les taux 2018 et 2019 calculés à périmètre constant. A ce titre, elle peut ne pas porter sur l'intégralité des diplômés interrogés en 2019. Cf. note méthodologique.

La situation 12 mois après l'obtention du diplôme

Evol. N/N-1

88% sont en emploi — + 0,6 point
7% en recherche d'emploi, **2%** en formation et **3%** en autre situation
Parmi les **12%** "sans emploi", **69%** ont occupé un poste depuis leur sortie mais ne l'occupent plus au jour de l'enquête

L'emploi 12 mois après l'obtention du diplôme :

67% ont obtenu leur emploi en 3 mois ou moins, dont 20% avant la fin de la formation — + 1,4 point

41% sont en emploi stable (CDI, titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique ou professions libérales) — + 0,4 point
59% en CDD ou intérim (dont 65% sur une durée de moins de 6 mois) — - 0,4 points

84% travaillent à temps plein et — - 0,9 point
7% à temps partiel subi — - 0,2 point

94% occupent un emploi correspondant à leur formation[2] — + 0,0 point

64% se voient exercer le même métier dans 5 ans

40% exercent dans un établissement hospitalier ou relevant de la loi hospitalière et — - 1,5 point
39 % sont au sein d'un EHPAD ou assimilé. — + 0,3 point
69% exercent leur activité au sein d'un établissement de 50 salariés et plus. — + 0,4 point

73% ont un salaire brut mensuel (avec primes) supérieur à 1 521€[3] pour un emploi à temps plein

89% des aides-soignants diplômés dans la région travaillent en Auvergne-Rhône-Alpes. — + 0,4 point
73% travaillent dans le département où ils ont été formés. — + 0,7 point

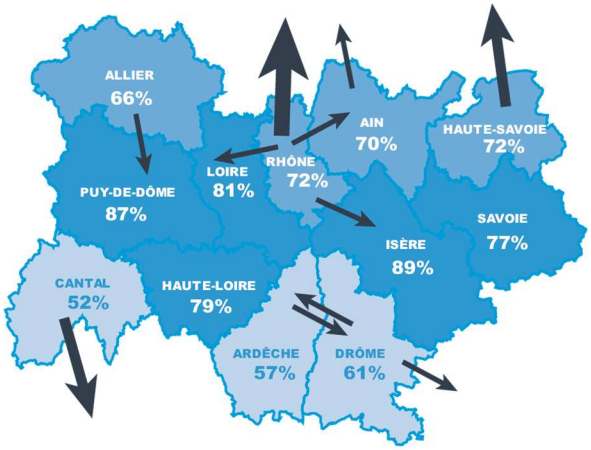

Flux de mobilité formation-travail :
- de 20 à 40 personnes
- de 40 à 60 personnes
- 60 personnes et plus

% se forment et travaillent sur le même département :
- 77% et sup.
- 66% à 76%
- 65% et moins
- pas de formation

Département de formation	Nombre de diplômés en emploi
Ain	128
Allier	162
Ardèche	156
Cantal	107
Drôme	186
Isère	322
Loire	277
Haute-Loire	96
Puy-de-Dôme	141
Rhône	669
Savoie	147
Haute-Savoie	301
TOTAL	2 692

[2] Mesure établie comme une correspondance stricte entre certification obtenue (pour laquelle la personne est interrogée) et le poste occupé 12 mois plus tard. Elle se vérifie si la personne détient un diplôme d'aide-soignant et occupe un poste d'aide-soignant.
[3] Seuil comparable à un SMIC brut à temps complet (35H).

L'opinion des diplômés

Evol. N/N-1

97% satisfaits ou très satisfaits de la formation suivie — - 1,7 point

89% satisfaits ou très satisfaits de l'emploi occupé

94% de satisfaits du type d'établissement employeur
93% de satisfaits de l'activité de leur employeur
59% de satisfaits de leur charge de travail
55% de satisfaits des possibilités de promotion professionnelle

L'emploi parmi les aides-soignants en activité de la région[4]

56 109 actifs en emploi en 2016 — **+ 33%** entre 2006 et 2016
91% de femmes
21% de moins de 30 ans et **28%** de 50 ans et plus
100% de salariés
82% en emploi stable (CDI, titulaires ou stagiaires de la FP, professions libérales)
72% à temps plein
49% ont comme employeur un établissement appartenant aux activités hospitalières et
26% travaillent dans un hébergement médicalisé pour personnes âgées.

GLOSSAIRE

AS : Aide-Soignant

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

FP : Fonction Publique

Bac ST2S-SMS : Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social, a remplacé le Bac Sciences Médico-Sociales en 2007

Recensement :

Dans cette source, l'activité de l'employeur est appréciée au regard de la **Nomenclature d'activité économique française (NAF)**, qui n'est pas comparable à celle utilisée dans le cadre de cette enquête (inspirée de la nomenclature des catégories d'établissements Finess).

Le périmètre des deux principaux employeurs des aides-soignants est, selon la NAF, le suivant :

86.10Z Activités hospitalières : activités d'hospitalisation de court ou long séjour, c'est-à-dire les activités médicales de diagnostic et de soins des établissements hospitaliers et des cliniques, publics ou privés, dans des établissements généraux (hôpitaux locaux, régionaux, universitaires, militaires, thermaux ou pénitentiaires) et des établissements spécialisés (hôpitaux psychiatriques et de désintoxication, maternités, sanatoriums spécialisés…).

87.10A Hébergement médicalisé pour personnes âgées : accueil et l'hébergement, assortis de soins médicaux, sans médecin à demeure, de personnes âgées dans des établissements de moyen et long séjour, des centres de convalescence, des maisons de repos, etc. (par exemple, services fournis par les établissements suivants : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maison de retraite).

DIRECTION DE PUBLICATION
Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Direction de la Formation et de l'Orientation,
AVEC L'APPUI DU COMITÉ DE SUIVI
DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes : Fabienne LEFEVRE-WEISHARD
ARS Auvergne-Rhône-Alpes : Christine MARTIN, Hélène BOREY
Via Compétences : Anne SÉRANDON, Jacques MALGRAS
Région Auvergne-Rhône-Alpes : Geneviève ORIOL-BOCHATON, Corinne PELLEGRINO
RÉALISATION DE L'ÉTUDE
Via Compétences : Anne SÉRANDON, Loïc FAUCONNET
COORDINATION DE L'ÉTUDE
Via Compétences : Anne SÉRANDON,
Région Auvergne-Rhône-Alpes : Corinne PELLEGRINO

[4] Source : INSEE recensements de la population 2016 et 2006 (au lieu de résidence), traitement Via Compétences, Cf. glossaire pour les définitions

Crédits photo : Michel PERES - Région Auvergne-Rhône-Alpes ; 123 RF

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
Via Compétences
CARIF OREF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
État - Région - Partenaires Sociaux
La Région Auvergne-Rhône-Alpes